

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 091-14**  
Le 17 juin 2014

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Corporation Minière Osisko (OSK)**  
**Plan d'arrangement (Suivi)**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire no 087-14 et de l'avis aux membres no 128-14 publiés le 16 juin 2014, le prix de clôture de Yamana Gold en date du 16 juin 2014, est fixé à 8,88\$CA par action et le prix de clôture de Eagle Mines Limited en date du 16 juin 2014, est fixé à 36,29\$CA par action. Par conséquent, le nouveau livrable par contrat OSK1 est le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Une considération en espèces de 209,00\$CA, 7 actions ordinaires d'Agnico Eagle et une considération en espèces additionnelle de 9,58\$CA équivalente à environ 0,264 action d'Agnico Eagle, 26 actions ordinaires de Yamana et une considération en espèces additionnelle de 4,18\$CA équivalente à environ 0,471 action de Yamana ainsi que 10 actions de nouvelle Osisko.

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire no 087-14 et dans l'avis aux membres no 128-14 demeure inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers